



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-063

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le huit juillet, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger
MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER,
Bertrand STELZ, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Excusée : Virginie MICHEL représentée par Hugues MARTIN
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages Exprimés : 15

RAPPORT ANNUEL : GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a confié la gestion de
l'assainissement collectif de la commune à l'entreprise SAUR par le biais d'une Délégation
de Service Public (DSP).

Dans le cadre de la D.S.P. la commune doit effectuer le contrôle de la gestion du service.
A cet effet, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'année 2013 du
suivi du service Assainissement rédigé par l'entreprise SAUR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport présenté,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

